

AVIS DE PROJET DE FUSION

SOCIETE ABSORBANTE : CITYA ETOILE, SAS au capital de 3 750 000 €, dont le siège social est à PARIS (75008), 35 rue de Rome, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 345 406 623,

SOCIETE ABSORBEE : CABINET J SOTTO, SAS au capital de 50 000 €, dont le siège social est à PARIS (75008), 2 rue de Vienne, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 308 622 455,

1 – Evaluation de l'actif et du passif de la Société CABINET J SOTTO dont la transmission à la Société Absorbante est prévue : Actif : 6 221 601 € - Passif : 5 940 285 €

2 – Rapport d'échange des droits sociaux : Pas de rapport d'échange de droits sociaux. La Société CITYA IMMOBILIER détient en permanence la totalité des actions représentant la totalité du capital de la Société Absorbante et de la Société Absorbée.

3 – Montant prévu de la prime de fusion : 281 316 €

4 – Date du projet de fusion : 27/03/2024

5 – Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : pour la Société CITYA ETOILE (Société Absorbante) le projet du traité de fusion a été déposé le 28/03/2024 au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS et pour la Société CABINET J SOTTO (Société Absorbée), le projet de traité de fusion a été déposé le 28/03/2024 au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.